

**REPUBLIQUE DU CAMEROUN**  
Paix – Travail – Patrie

**MINISTERE DE LA COMMUNICATION**

**REPUBLIC OF CAMEROON**  
Peace- Work-Fatherland

**MINISTRY OF COMMUNICATION**

DECISION N° 051 /D/MINCOM/SG/DAG/SDBMM/CSMP du

11 JUIN 2020

Portant attribution du Marché relatif à l'acquisition du matériel informatique pour les services déconcentrés du Ministère de la Communication, suite à l'appel d'offres national ouvert N°005/AONO/MINCOM/CIPM/2020 du 08 avril 2020.

**LE MINISTRE DE LA COMMUNICATION**

- Vu La constitution ;  
Vu La loi N°2019/023 du 24 décembre 2019 portant Loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2020 ;  
Vu Le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés ;  
Vu Le Décret N°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du gouvernement ;  
Vu Décret N°2018/190 du 02 mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement.  
Vu Décret n°2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;  
Vu Décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;  
Vu Le Décret n°2012/380 du 14 septembre 2012 portant organisation du Ministère de la Communication ;  
Vu La circulaire N°003/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des marchés publics ;  
Vu la Circulaire n°00008349/C/MINFI du 30 décembre 2019 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2020 ;  
Vu La décision n°171/DAG/DAG du 17 juillet 2019 constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés du Ministère de la Communication ;  
Vu La décision n°011/MINCOM/SG/DAG/SDBMM/CSMP du 17 mars 2020, modifiant et complétant certaines dispositions de la décision n°171/DAG/DAG du 17 juillet 2019 constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés du Ministère de la Communication ;  
Vu l'appel d'offres national ouvert n°005/AONO/MINCOM/CIPM/2020 du 08 avril 2020 ;  
Vu la proposition d'attribution n°010/MINCOM/CIPM/S du 22 mai 2020 du Président de la Commission Interne de Passation des Marchés du Ministère de la Communication.  
Considérant les autres nécessités de services ;

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1 :** L'entreprise ci-après est attributaire du marché relatif à l'acquisition du matériel informatique pour les services déconcentrés du Ministère de la Communication. Il s'agit de :

| Attributaire        | Montant TTC (F CFA)   | Délais          |
|---------------------|---|-----------------|
| <b>ETS L'ODYSEE</b> | <b>98 150 203</b><br><b>(Quatre-vingt-dix-huit-millions-cent-cinquante-mille-deux-cent-trois)</b> | <b>60 jours</b> |

**ARTICLE 2 :** Le Directeur Général de cette entreprise est invité à se présenter au Service des Marchés, bâtiment principal du Ministère de la Communication pour l'établissement et la signature du marché y relatif.

Copie :

- MINMAP ;
- ARMP ;
- CIPM/MINCOM ;
- Affichage.

**LE MINISTRE DE LA COMMUNICATION**

